

LA VÉNÉRABLE MARIE DE L'INCARNATION

FAVEUR OBTENUE PAR SON INTERCESSION

Le nom, les œuvres et la sainteté de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation ne sont pas connus que dans notre pays.

Dernièrement, une lettre de Belgique, adressée à la Supérieure des Ursulines de cette ville, signalait une nouvelle faveur obtenue par l'intercession de la Vénérable Servante de Dieu.

Cette lettre vient des Sœurs Dominicaines de Nancy.

Comme toutes les Congrégations enseignantes, cette Communauté, vouée à l'éducation comme à l'instruction des jeunes filles, et dont le beau et vaste couvent de Nancy a été volé par le gouvernement sectaire qui désole notre ancienne mère-patrie, s'est vue chassée de France par la persécution qui y sévit depuis 1905 et s'en est allée se réfugier en Belgique, à St-Servais de Namur.

Dans leur exil ces bonnes religieuses essaient de continuer leur œuvre d'apostolat. Elles ont ouvert un nouveau pensionnat bien situé sur le sommet d'une colline qui domine la vallée de la Meuse et où le grand air ne manque pas. Il leur est interdit de recevoir des élèves belges, car cela ferait tort aux maisons d'éducation du pays. Elles ne peuvent admettre que des jeunes filles venant de France ou d'ailleurs, à l'étranger. Et jusqu'à cet automne elles n'avaient que peu d'enfants. « Nous avons donc « promis, pendant nos vacances, écrit Sœur Marie de la Trinité, « cent francs pour la canonisation de votre Vénérable Mère « Marie de l'Incarnation si nous obtenions cinquante élèves pour « la rentrée d'octobre.

« Nous les avons, ma Révérende Mère, et pour accentuer « son intercession, semble-t-il, la Vénérable Mère nous a envoyé « plusieurs américaines.»

Malgré leur état de gêne, les bonnes religieuses se sont acquittées fidèlement de leur promesse.

Espérons que la Vénérable continuera d'accorder sa protection et d'envoyer des élèves aux exilées qui à l'étranger, continuent de se vouer à l'éducation des jeunes filles.